



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Archives municipales – acceptation d'un don

N° 003.11.2023

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 2 novembre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS

Absents excusés

Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Jean-Louis CLAUZEL, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20231110-003112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023

Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

La commune a reçu, en date du 29 septembre 2023, un don d'archives de la part de monsieur Francis PUJOL. Les documents remis sont des archives personnelles ayant appartenu à Monsieur Roger Sudre, maire élu et réélu à cinq reprises après la Seconde Guerre Mondiale. Elles ont été cédées par la famille de ce dernier à Monsieur PUJOL. Un procès-verbal a été établi par le service concerné à réception de ces documents.

Monsieur PUJOL a présenté en appui de son don les autorisations formulées par la famille de monsieur SUDRE en vue du dépôt desdits documents au sein des archives municipales de la ville de Revel.

La commune est habilitée à recevoir des dons d'archives privées pour y être conservées dans l'intérêt de l'administration de la commune et de l'histoire locale.

Conformément aux articles L. 2242-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il revient au conseil municipal d'entériner ce don par délibération.

Ce don, si vous l'acceptez, sera intégré au répertoire ancien des archives municipales sous le numéro de série 5S5.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'accepter le don des archives déposées par monsieur Francis PUJOL concernant monsieur Roger SUDRE,
- de les faire entrer dans les fonds d'archives municipales afin d'y être conservées, classées et ouvertes à la consultation du public sans limitation de durée.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 10 novembre 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20231110-003112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023

Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation